

Avis

Loi sur l'assurance maladie
(chapitre A-29, a. 72.1)

Règlements pris en vertu du premier alinéa de l'article 72.1 de la Loi — Modifications apportés en 2022

Conformément au troisième alinéa de l'article 72.1 de la Loi sur l'assurance maladie, la Régie de l'assurance maladie du Québec donne avis, par la présente, des modifications apportées, au cours de l'année civile 2022, aux règlements pris en vertu du premier alinéa de cet article, lesquels ont été publiés sur le site Internet de la Régie.

Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (A-29, r. 9)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-appareils-suppleant-a-deficience-motrice-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} avril 2022	2 mars 2022
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juin 2022	25 mai 2022
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2022	22 juin 2022
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} novembre 2022	19 octobre 2022
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (A-29, r. 8)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-aides-auditives-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	1 ^{er} juillet 2022	22 juin 2022

Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (A-29, r. 8.1)

Adresse du site Internet : <https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos/tarif-aides-visuelles-services-afferents-assures>

Remplacements ou modifications	Date d'entrée en vigueur	Date de publication
Modification à l'annexe du règlement (tarif)	19 octobre 2022	19 octobre 2022

Original signé par :

*La secrétaire générale de la Régie
de l'assurance maladie du Québec,*
MÉLISSA PLAMONDON

79521